

La coopération transfrontalière entre les Pays-Bas et ses pays voisins



Château Anholt, à la frontière entre l'Allemagne et les Pays-Bas, où a été commémoré en 2011 le Traité "Anholt" de coopération transfrontalière entre les deux pays, après 20 ans d'existence.

La coopération transfrontalière entre les Pays-Bas et ses pays voisins existe depuis plusieurs décennies. Les efforts se concentrent dans de nombreux domaines de coopération comme les transports, l'enseignement, le marché de l'emploi, la sécurité, la santé, l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette coopération transfrontalière directe bénéficie d'une impulsion importante de la coopération européenne, en plein développement entre les États membres au sein de l'UE. Le GECT, qui existe depuis plusieurs années, confère notamment une base uniforme pour la coopération transfrontalière dans toute l'Europe.



Tom Leeuwestein

Directeur-adjoint de l'Unité Europe et Collectivités locales et régionales, Ministère de l'Intérieur et des Relations avec le Royaume, Pays-Bas

"L'engagement de l'UE est vital pour la création d'une Europe sans frontières, afin que l'Europe puisse se développer pleinement et de manière concurrentielle, avec pour objectifs un marché unique et une libre circulation des produits et des services.

Les initiatives transfrontalières contribuent à la création de cette Europe sans frontières, mais la route est longue et les résultats ne sont pas toujours rapides. En effet, l'Europe réunit 27 pays possédant leurs propres réglementations nationales, régionales et locales, établies historiquement selon chaque conception et organisation du droit constitutionnel. Certains sont fédéraux, d'autres sont plus centralisés et il existe de nombreuses variantes. Ces différences se remarquent plus spécifiquement aux frontières. Les citoyens et les entreprises qui choisissent de développer leurs activités de part et d'autre de la frontière sont confrontés au quotidien aux différences des réglementations et ils rencontrent parfois des surprises désagréables. Du fait, par exemple, des différences en matière de sécurité sociale, l'acceptation d'un emploi de l'autre côté de la frontière peut se transformer en une véritable "aventure" et les conséquences être parfois imprévisibles. La réglementation relative à l'environnement ou aux entreprises, qui s'arrête à la

frontière, peut aussi poser des problèmes de responsabilités sur ce qui survient de l'autre côté. En 2008, aux Pays-Bas, le ministre néerlandais des affaires intérieures et le secrétaire d'État aux affaires étrangères, ont pris l'initiative d'un renforcement de la coopération transfrontalière. L'objectif était d'éliminer le plus d'obstacles possibles freinant la coopération dans les secteurs du travail, de l'entreprise et du logement. Pour ce faire, un projet a été mis en œuvre à destination des voisins immédiats de Flandre, Wallonie, Belgique fédérale, Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Basse-Saxe et Allemagne fédérale. Durant les deux premières années, il a été fait appel, au niveau national, à un "médiateur transfrontalier" ("Grensmakelaar"), M. Wim van Gelder (ancien Commissaire de la Reine en Zélande). Des contacts ont été établis à tous les niveaux administratifs, des deux côtés de la frontière, et toutes les parties intéressées ont dressé un inventaire des problèmes frontaliers, en identifiant les éléments responsables et ceux susceptibles d'y apporter des solutions. Cette organisation a été un succès, notamment parce que la compréhension des difficultés transfrontalières est devenue plus systématique.

À l'issue de ce projet, nous avons été en mesure d'identifier ce qui pouvait être réalisé à

l'échelle régionale et de manière continue. Les Commissaires de la Reine ont été impliqués pour stimuler la coopération à l'échelle régionale, la coordination de l'ensemble étant assurée par le Commissaire de la Reine de la province néerlandaise du Limbourg. Parallèlement, le ministère des affaires étrangères néerlandais a nommé un représentant spécial dédié aux pays limitrophes, pour travailler, de manière régulière, à l'élimination des obstacles aux échanges transfrontaliers ainsi qu'à l'exploitation des possibilités offertes. Une concertation régulière entre le niveau national et les régions frontalières néerlandaises permet de suivre la progression de ce travail. Le Parlement des Pays-Bas est impliqué dans ce processus et les efforts des Ministères néerlandais sont conjugués dans un groupe de travail, dénommé "Task-force". Des listes d'actions bilatérales sont élaborées avec les régions et les pays limitrophes. En 2012, une liste a été établie entre la Flandre et les Pays-Bas et d'autres vont prochainement être fixées avec la Basse-Saxe et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. En résumé, cette structure originale d'organisation de la coopération transfrontalière au niveau national* permet de véritables progrès sur le long chemin pour diminuer les difficultés transfrontalières et les obstacles à la coopération."

ÉVÈNEMENTS

MARS-AVRIL

Événement annuel du Programme INTERREG IVA 2 Mers, les 14 et 15 mars 2013 à Rotterdam

Séminaire "Pôles métropolitains et enjeux transfrontaliers", le 19 mars 2013 à Metz, organisé par le réseau des pôles métropolitains, en partenariat avec la MOT, la DATAR et la FNAU

4^{ème} Forum de la Manche, le 20 mars 2013 à Caen

Conférence dans le cadre du projet TRION Réseau Energie-Climat (Rhin Supérieur), le 21 mars 2013 à Colmar

3^{èmes} Assises européennes de la coopération décentralisée, les 9 et 10 avril 2013 à Bruxelles

AG et conférence-débat de la MOT

En présence du président Michel Delebarre*, l'Assemblée générale de la MOT aura lieu le 25 avril 2013 à Strasbourg, à l'invitation de la Communauté urbaine de Strasbourg, adhérente au réseau de la MOT.

La veille, le 24 avril, une conférence débat se tiendra sur le thème : "2014-2020 - pour une coopération transfrontalière au service des citoyens".

Téléchargez le pré-programme.

* Ancien ministre d'Etat, sénateur-maire de Dunkerque, président de la plateforme de suivi Europe 2020 du Comité des régions.

Plus d'infos : www.espaces-transfrontaliers.eu

L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai : cinq années de coopérations fructueuses !



La présidence de l'Eurométropole reçoit la partition de l'œuvre "A l'heure au métro, Paul !". Martine Aubry, présidente et les vice-présidents : Rudy Demotte, Stefaan De Clerck et Gilles Pargneaux.

Premier GECT créé en Europe, l' "Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai" facilite la coopération entre trois grands territoires français et belges rassemblant 2,1 millions d'habitants : Lille métropole, la Wallonie picarde et le sud et le centre de la Flandre occidentale.

L'Agence de l'Eurométropole assure la coordination et la concertation entre ses 14 partenaires fondateurs et traduit, en s'appuyant essentiellement sur eux, les objectifs et décisions qu'ils ont définis, en actions concrètes. Le "FORUM", son assemblée consultative (80 représentants de la société civile) contribue à ses travaux.

Ont notamment été concrétisés : un Forum transfrontalier de l'emploi, une plateforme physique et virtuelle pour favoriser l'innovation autour de 4

clusters thématiques (Innov'eurometropolis), une promotion commune pour vendre les atouts économiques du territoire aux investisseurs du monde entier (Investineurometropolis), un site web touristique pour faire découvrir ses 3550 km² (www.visiteurometropolis.eu), une politique de labellisation et de partenariat. Les dessertes ferroviaires ont été améliorées (fréquences, ponctualité, billetterie, coûts) et l'Eurométropole a su interpellier les autorités compétentes en faveur du Canal Seine Nord-Europe, voie de communication fluviale très structurante pour le développement de toute l'Europe.

Le programme stratégique de l'Eurométropole s'articule autour de 3 thèmes transversaux prioritaires : le

développement du potentiel économique, le renforcement de la mobilité interne et l'accessibilité internationale du territoire, le développement de la trame bleue et verte comme support de valorisation et d'attractivité. Il devrait être adopté mi 2013.

Pour construire sa vision à 2030, l'Eurométropole mise sur des outils partenariaux rassemblant l'information nécessaire pour imaginer l'avenir ainsi que sur des conférences et ateliers sur la métropolisation du territoire.

Une évaluation est actuellement en cours pour identifier les pistes visant à renforcer son rôle de coordination et les processus de mise en œuvre des actions concrètes.

www.eurometropolis.eu

Un GLCT pour le Grand Genève

Le 28 janvier dernier, le Comité de pilotage du Grand Genève a laissé la place au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) "Projet d'agglomération franco-valdo-genevois". Cette évolution importante pour le "Grand Genève" affirme la volonté des partenaires, élus suisses et français, de relever les grands défis de ce bassin de vie transfrontalier. Un nouveau président, François

Longchamp, conseiller d'État de la République et Canton de Genève (Département de l'urbanisme), accompagné de 7 vice-présidents, composent le bureau de cette nouvelle organisation politique, administrative et de concertation. Il s'agit du premier GLCT de droit suisse chargé de la conduite d'un projet d'agglomération transfrontalier.

Plus d'infos

13^{ème} Sommet de la Grande Région

Le 24 janvier, le Land de Rhénanie-Palatinat a pris la présidence du Sommet de la Grande Région pour les deux ans à venir et a présenté son programme de travail : "La mutation démographique représente l'un des défis majeurs auxquels devra faire face le marché du travail de la Grande Région avec ses 213 000 frontaliers." L'un des objectifs prioritaires est de coordonner les partenaires pour

"développer de nouveaux potentiels en termes de disponibilité de main d'œuvre qualifiée dans le contexte transfrontalier".

D'autres domaines de coopération ont été mis en avant : la santé, les services, l'aménagement et les transports, l'inclusion sociale et la lutte contre le dumping social, les énergies renouvelables, les clusters transfrontaliers, l'observation, etc.

Plus d'infos

Diagnostic et recommandations de la MOT

Le guide méthodologique publié récemment par la MOT vise à mieux articuler la politique de cohésion, les dispositifs de gouvernance et les logiques territoriales transfrontalières. Il se compose de 156 pages comprenant un diagnostic de la coopération sur chaque frontière française, un diagnostic transversal complété par 25 pages de recommandations. Ce travail a été l'occasion pour la MOT de réaliser une [carte synthétisant les principaux accords, structures et programmes transfrontaliers sur les frontières françaises](#).

Trois types de recommandations ont été établis :

Recommandations générales

- Renforcer l'articulation stratégie-gouvernance-financement
- Intégrer le transfrontalier au droit commun dans les politiques publiques
- Renforcer la gouvernance multi-niveaux du transfrontalier

Cadre organisationnel français

- A l'échelle locale, renforcer le rôle des collectivités territoriales et des groupements dans la construction des territoires transfrontaliers
- A l'échelle régionale, renforcer le rôle stratégique des régions, en concertation avec les autres collectivités et groupements
- Au niveau national, assurer une veille et un pilotage thématique par frontière
- Identifier des référents transfrontaliers par

ministère

- Créer un comité de pilotage interministériel sur le transfrontalier
- Désigner des préfets référents frontaliers
- Renforcer l'observation sur les questions transfrontalières

Politique de cohésion 2014-2020

- Renforcer la place de la coopération transfrontalière dans l'Accord de partenariat
- Mettre en cohérence les Accords de partenariats de la France et des Etats voisins sur les aspects liés à la coopération transfrontalière
- Respecter le principe de partenariat dans l'élaboration et le suivi de l'Accord de partenariat
- Donner une dimension transfrontalière aux diagnostics de l'Accord de partenariat et des

programmes de coopération

- Mettre en œuvre les outils de développement territorial intégré
- Améliorer le processus d'élaboration des programmes
- Mettre en place des mécanismes de coordination entre les Fonds et entre les programmes
- Mieux distinguer différents types de projets
- Améliorer la mise en œuvre des programmes
- Renforcer les outils de capitalisation et de mise en réseau.

[Version complète du guide : fr](#)

[Résumé : fr – en](#)

[Synthèse : fr – en – it](#)



Etude cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Plateforme des GECT

La réunion annuelle de la plateforme des GECT du Comité des régions, à laquelle participe la MOT, s'est tenue le 25 février dernier à Bruxelles. Un compte-rendu sera publié dans la prochaine newsletter.

[Plus d'infos](#)

Dialogue franco-allemand et coopération transfrontalière

Dans le cadre du 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée, la [Déclaration du Conseil des ministres franco-allemand](#), du 22 janvier 2013, a présenté les grands axes politiques de la coopération franco-allemande. Un passage intitulé "Promouvoir une plus grande intégration de notre espace frontalier" met l'accent sur la coopération transfrontalière franco-allemande et la nécessité de la renforcer dans les domaines suivants : l'économie, le marché du travail, la santé, la formation, l'éducation et la sécurité. Le texte salue les nombreuses réalisations communes, comme la création des GECT, la Région métropolitaine tri-nationale du Rhin supérieur, la Grande Région, l'établissement de lignes de transports en commun, etc. La Déclaration stipule plusieurs domaines qui "offrent des possibilités de renforcer [la coopération], notamment au bénéfice de l'apprentissage de la langue du partenaire et de l'emploi". L'approfondissement

de la coopération doit également viser "l'accès aux soins de part et d'autre de la frontière, un système de transport performant, efficace et respectueux de l'environnement, la connexion des réseaux électriques et gaziers, l'utilisation de véhicules électriques compatibles, ainsi que la prévention et la lutte contre la délinquance." "La coopération dans le domaine du marché du travail transfrontalier sera renforcée via la création de "guichets" communs

pour répondre aux questions [des] travailleurs transfrontaliers." D'autres domaines de coopération ont été mis en avant : la sécurité civile, le soutien aux populations en cas de catastrophes et la coopération policière et douanière. Autre avancée importante, les ministres français et allemand de l'environnement, Delphine Batho et Peter Altmaier, ont annoncé, le 22 janvier, [la création de l' "Office franco-allemand pour les énergies](#)

[renouvelables dans le cadre de la transition énergétique](#)", qui devrait renforcer la coopération franco-allemande dans le secteur des énergies renouvelables aux niveaux nationaux, régionaux et locaux. Une connexion pourrait s'établir avec le groupe de travail du réseau de la MOT, piloté par l'Eurodistrict Regio Pamina, qui travaille depuis deux ans sur ce sujet des énergies renouvelables en transfrontalier.

REVUE DE PRESSE

▲ La politique de cohésion amputée de près de 30 milliards d'euros

Europe Information, 12 février

"Le Conseil européen a affirmé le 8 février, dans ses conclusions, que 'la politique de cohésion est un instrument essentiel, pour l'investissement, la croissance et la création d'emplois au niveau de l'UE ainsi que pour les réformes structurelles au niveau national'. Ne joignant pas le geste à la parole, il a toutefois décidé de limiter à 325 149 millions d'euros (crédits d'engagement) le budget destiné à cette politique dans le cadre financier pluriannuel 2014-2020, soit 29,7 milliards de moins que pour le cadre financier actuel. [...] L'objectif 'Coopération territoriale' se voit octroyer 8,948 milliards d'euros. Un montant pratiquement identique à celui qui lui a été accordé en 2007-2013 (8,7 milliards). Ce montant se répartit comme suit : 6,627 milliards pour la coopération transfrontalière, 1,822 milliards pour la coopération transnationale, 500 millions pour la coopération interrégionale." Conclusions du sommet : www.europolitique.info (recherche 329807).

▲ L'Union européenne s'accorde sur un budget sans ambition

Le Monde, 9 février

"A peine bouclé, déjà contesté : le compromis budgétaire arraché au forceps [...] par les chefs d'Etat et de gouvernement des Vingt-Sept, n'est pas du goût des eurodéputés. Dans une rare déclaration conjointe, les patrons des quatre principaux groupes parlementaires ont menacé de ne pas voter "en l'état" l'accord."

▲ Liaisons ferroviaires transfrontalières : les régions pourront s'associer aux Etats voisins

Transport public, 1^{er} février

"Dix huit ans après l'entrée en vigueur de l'espace Schengen en 1995, qui permet la libre-circulation au sein des États signataires, un pas de plus va être franchi pour l'organisation des déplacements ferroviaires transfrontaliers. Pour faire rouler des TER transfrontaliers, les régions françaises vont pouvoir maintenant s'allier à des États limitrophes. Jusqu'à présent, le code des transports n'autorisait un Conseil régional à conclure une convention qu'avec l'autorité organisatrice de transport d'une région d'un pays limitrophe. Uniquement de façon bilatérale. Aujourd'hui, l'article 2 du projet de loi portant disposition en matière d'infrastructures et de service de transports [...] prévoit en effet cet élargissement."

▲ Alzette-Belval : 'Ville de demain' lance l'écocité transfrontalière

Urbapress, 30 janvier

"La préfecture de la région Lorraine, l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Alzette-Belval et la Caisse des dépôts et consignations ont conclu, le 18 janvier, un partenariat qui place en phase opérationnelle l'écocité Alzette-Belval, à la frontière luxembourgeoise."

▲ Une crèche transfrontalière

Le Républicain lorrain, 3 février

"Gilbert Schuh [président de l'Eurodistrict Saar-Moselle], songeant à la petite enfance, lance l'idée d'une crèche transfrontalière. Partant du constat que le français est moins parlé en Sarre et vice versa, et qu'il faut travailler les langues dès le plus jeune âge, pour baigner dans les deux cultures. Ce serait une première."

▲ Un service de placement transfrontalier en projet à Kehl

DNA, 25 janvier

"D'ici mars, la coopération entre Pôle Emploi et son homologue d'outre-Rhin va franchir une nouvelle étape avec l'ouverture d'une première agence franco-allemande en zone frontalière à Kehl (Bade)."

▲ Un projet transfrontalier pour remédier au manque de personnel infirmier

Le Messager, 31 janvier

"La solution envisagée : un centre de formation à Ambilly, pour tout le bassin franco-genevois. L'Arc travaille à la création d'un institut transfrontalier de formation en soins infirmiers (Ifsi) et des métiers de la santé. L'objectif est de remédier à l'insuffisance du nombre de formations d'infirmières et d'aides-soignantes sur l'ensemble de notre territoire, alors que la population s'accroît, que nos équipements médicaux sont toujours en demande [...]."

Brochure Interact : "Territorial cooperation 2014+"

La revue du programme Interact publiée cet hiver 2013 met le focus sur les outils, notamment le GECT, et les opportunités susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la coopération territoriale pour la période de programmation 2014-2020.

Quels sont les instruments et les financements disponibles ? Quels sont les apports et les changements liés au GECT ? Ces questions sont abordées par des experts de la coopération territoriale en Europe et sont illustrées par de nombreux exemples.

http://www.interact-eu.net/interact_newsflash/newsletter_interact_winter_2013_territorial_cooperation_2014_part_2/188/13651



L'ACTUALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

Mission Opérationnelle Transfrontalière
38, rue des Bourdonnais
75001 Paris France
Tel : +33 (0)1 55 80 56 80
www.espaces-transfrontaliers.eu
Directeur de publication : Jean Peyrony
Réalisation : Domitille Ayrat
Photos : DR ; page 2 : Lille Métropole ;
page 3 : MOT

Pour s'abonner, modifier ou supprimer son abonnement :
www.espaces-transfrontaliers.eu
(onglet "Newsletter")

